

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-248-1917 rapportant l'arrêté n° 310 du 21 novembre 1916.

n° 7-248-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 248 du 30/06/1917

Date de publication
15 juin 1917

Date du numéro
30 juin 1917

VISAS

L'Inspecteur Général des Colonies Officier de la Légion d'honneur, délègue dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu l'arrêté du 21 novembre 1916 n° 310 portant modification à celui du 13 octobre 1915 fixant l'indemnité de cherté de vivres.

Vu la dépêche ministériel n° 7 du 25 mai 1917,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'article 1er de l'arrêté du 21 novembre 1916 est rapporté et cessera d'avoir son effet à compter du 1er juin 1917. Art. 2.-Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

FILLON.